



Succession D'une grande maison suite remariage pour fils unique

Par **samyx06**, le **11/02/2019 à 16:19**

Bonjour Maitre,

Je suis fils unique , ma mère est décédé il y a 2 ans, mon père c'est remarié et par respect pour ma mere allah yarhamha ,car elle beaucoup donné et travaillé pour cette maison et elle souhaitait qu'elle me revienne.

Mon père veux me protéger car il a peur que les 7 freres de sa nouvelle femmes,mettent la pression , dans le cas ou il viendrais a nous quitter , nous avons une maisons estimé a 7 Milliards de dinard ,peux t'il me vendre la maison? et a quelle prix ,pour faire fuire les beaux freres , doit il obligatoirement donner 1/8 pour sa nouvelle femme ?

Je vous remercie pour votre réponse .

Respectueusement.

Par **youris**, le **11/02/2019 à 18:03**

bonjour,

dans quel pays est située cette maison ?

la loi applicable aux successions internationales dépend de plusieurs critères, la loi applicable sera celle de l'Etat dans lequel le défunt avait sa résidence habituelle au moment de son décès, ou celle de la nationalité du défunt s'il l'avait désignée avant son décès comme loi applicable au règlement de sa succession que ce soit pour les biens mobiliers ou les biens immobiliers.

salutations